

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 662

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans est une fausse bonne idée, inutile et coûteuse. En effet, cette mesure ne concernerait qu'une minorité de familles. A l'heure actuelle, seulement 3 % des enfants de trois ans ne sont pas scolarisés en petite section de maternelle et à peine 1 % ne sont pas inscrits en grande section à l'âge de 5 ans. En revanche, cette mesure devrait impacter les finances communales, déjà contraintes : pour une ville comme Villeurbanne (149 000 habitants), cela devrait représenter une charge supplémentaire d'un million d'euros par an. L'État devrait plutôt créer 800 postes pour assurer l'égalité territoriale devant l'éducation mise à mal par les 888 fermetures de classes opérées depuis 2017.